

## III.2

# Faire connaître de bons exemples de mise en œuvre dans les cantons

### MARCHE À SUIVRE

L'OFSP élabore, avec le concours des cantons, une **analyse de la situation pour dresser une vue d'ensemble des activités de vaccination mises en place dans les cantons** (objectifs, personnel impliqué, compétences, coûts, collaboration avec d'autres cantons, etc.). De plus, il **étudie les besoins et les exigences** des cantons en matière d'échange d'informations avec les autres cantons.

En fonction des résultats de ces études, **l'OFSP organise et coordonne des formes d'échange appropriées en tenant compte des plateformes existantes**, telles que celle de l'AMCS. Il peut s'agir d'une plateforme d'échange nationale et électronique des autorités sanitaires cantonales destinée à échanger systématiquement sur des expériences pratiques, d'autres plates-formes Internet, de rencontres périodiques, de la mise à disposition de documents types ou d'aides à la mise en œuvre. Par ailleurs, l'OFSP organise au besoin des ateliers ou groupes de travail permettant non seulement de faire évoluer les approches qui ont fait leurs preuves, de les harmoniser et de les mettre en œuvre dans d'autres cantons, grâce à l'échange d'idées, mais aussi d'échanger sur les mauvaises expériences. En fonction du thème, il conviendrait également d'associer aux échanges des représentants des praticiens (médecins et autres acteurs), afin qu'ils puissent partager leur expérience professionnelle.

### OBJECTIF

*Grâce aux échanges intercantonaux, les cantons bénéficient des expériences des autres cantons. Ils peuvent prendre des mesures concernant l'accès à la vaccination ou fournir des informations sur la vaccination de manière plus simple, efficace et harmonisée.*

#### Axe d'intervention

Formation  
et coordination

#### Domaine d'action

3b

Organiser et faciliter le partage entre les cantons des expériences à succès

**DIRECTION****OFSP****PARTENAIRES  
DE MISE EN ŒUVRE**

**AMCS, cantons avec les services et les acteurs impliqués avec eux dans la mise en œuvre de la SNV** (participation aux échanges et, le cas échéant, organisation de ceux-ci, présentation de bons exemples de mise en œuvre)

**Sociétés spécialisées, associations professionnelles à l'échelon cantonal** (le cas échéant, intégration aux échanges)

**RESSOURCES**

**OFSP** : ressources financières et humaines pour l'analyse des besoins et l'organisation des ateliers

**Autorités cantonales** : ressources humaines et, le cas échéant, financières

**Sociétés spécialisées, associations professionnelles** : ressources humaines

**GROUPES CIBLES**

Autorités cantonales, médecins cantonaux

**ÉTAPES**

D'ici à **2019** : analyse des besoins disponible

Dès **2020** : organisation et communication des possibilités d'échange

**INDICATEURS**

- » Utilisation des possibilités d'échange proposées sur la base des résultats de l'analyse des besoins (p. ex. plates-formes Internet, newsletters, rencontres périodiques)
- » Nombre de participants aux plates-formes d'échange

**DÉPENDANCES**

En coordination avec la mesure :

- III.1 Échanges intradisciplinaires et interdisciplinaires*
- VII.3 Évaluation de la mise en œuvre et des effets de la SNV*



Sert à la concrétisation des mesures :

- II.2 Adaptation de la formation initiale, postgrade et continue*
- V.1 Statut vaccinal dans les structures d'accueil pour enfants*
- V.2 Statut vaccinal et vaccinations pendant la scolarité obligatoire*
- V.3 Accès dans les écoles des degrés sec. II et tertiaire*
- V.4 Accès à bas seuil pour les adultes*
- V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination*
- V.6 Engagement des employeurs en dehors du secteur de la santé*
- VI.2 Conditions pour les professionnels de la santé non-médecins*
- VII.1 Enquêtes de couverture vaccinale*